

# EU DIGITAL COVID CERTIFICATE

## CERTIFICAT COVID NUMÉRIQUE EU



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



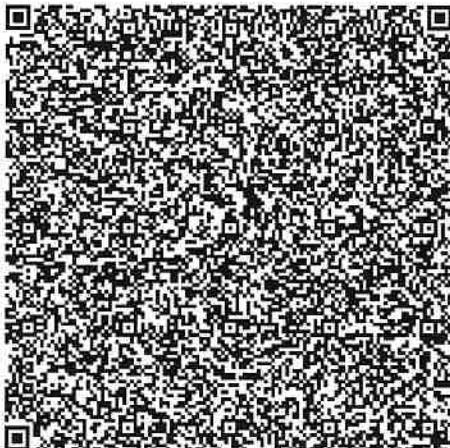
Ce certificat n'est pas un document de voyage. Un nouveau certificat pourra être exigé en fonction de l'évolution de la pandémie. Avant de vous rendre dans un pays étranger, vérifiez les mesures sanitaires locales appliquées pour la Covid-19.

Les informations pertinentes peuvent être trouvées ici :  
<https://reopen.europa.eu/en>

Les données vous concernant collectées dans le cadre du présent examen biologique, en lien avec l'épidémie du Covid-19, sont enregistrées dans le système d'information national dénommé SI-DEP, mis en œuvre par la Direction générale de la santé du ministère chargé des solidarités et de la santé, conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et de son décret d'application. Pour plus d'information sur ce traitement et vos droits : consultez le site du ministère des solidarités et de la santé (<https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies>). Pour exercer vos droits (accès, rectification, limitation, voire opposition), nous vous invitons à contacter l'adresse postale 'Référé en protection des données - Direction Générale de la Santé (DGS) - Ministère des solidarités et de la santé - 14 avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP' ou l'adresse électronique [sidep-rpdp@sanite.gouv.fr](mailto:sidep-rpdp@sanite.gouv.fr)

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 441-1 du code pénal). En outre, la falsification ou l'établissement de faux documents, ainsi que l'utilisation de tels documents sont passibles d'une pénalité financière aux titres des articles L. 162-1-14 du code de la Sécurité sociale.

Flasher pour ajouter dans  
TousAntiCovid



**Nom(s)** PARENT PARENT  
**et prénom(s)** Francois  
Surname(s)  
and forename(s)  
**Date de naissance** 1955-01-11  
Date of birth

Par souci de confidentialité de vos données de santé, nous vous recommandons de ne présenter que le seul QR code de preuve en pliant cette attestation

## CERTIFICAT DE TEST

### TEST CERTIFICATE

**Maladie ou agent ciblé** Covid 19  
*Disease or agent targeted*

**Type de test / PCR / Antigénique** ANTIGEN  
*Type of test / PCR / Antigenic*

**Résultat de test** NEGATIF  
*Test result*

**Date et heure de prélèvement** 2022.01.20 A 16H25  
*Date and hour of sample*

**Identifiant de l'autorité de certification** APHP  
*Certification authority identifier*

**État membre de test** FR  
*Member State of test*

**Émetteur du certificat de test** FRAPHP  
*Certificate issuer*

# Fiche de résultat de test antigénique de la Covid-19



220120COV603481

## Données démographiques et de contact du patient :

Nom de naissance: PARENT

Prénoms: Francois

Date de naissance: 11/01/1955

Adresse postale: 3 GRANDE RUE 21630 POMMARD FR

Numéro de téléphone mobile: .

Courriel:

## Données concernant la réalisation du test :

Nom du professionnel: LABBE

Prénom du professionnel: HUGUES

Profession: Pharmacien

Identifiant (RPPS ou ADELI): RPPS\_10000671585

Date et heure de prélèvement: 20/01/2022 16:25

Je soussigné HUGUES LABBE certifie que Francois PARENT né(e) le 11/01/1955 a bénéficié le 20/01/2022 du test "SARS-CoV-2 Test Antigénique (code 94558-4)" dont le résultat s'est avéré :

## NÉGATIF

**Ci-contre votre Certificat COVID numérique UE de test négatif à présenter lors d'un contrôle du PASS SANITAIRE.**

Merci de privilégier la présentation d'une version imprimée de ce document.

Important : une photo ou capture d'écran ne sera pas valide.

Tout savoir sur le Pass Sanitaire et ses conditions de validité :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>



**Si votre schéma vaccinal est complet ou si vous êtes un enfant de moins de 12 ans\***, l'isolement est désormais d'une durée de 7 jours (pleins) après la date du début des signes ou la date de prélèvement du test positif. Toutefois, **au bout de 5 jours**, vous pouvez sortir d'isolement à **deux conditions** ; vous effectuez un **test antigénique et celui-ci est négatif**, et vous n'avez plus de signes cliniques d'infection depuis 48h. Si le test réalisé est **positif** ou si vous ne réalisez pas de test, l'isolement est maintenu à 7 jours.

**Si vous êtes une personne non vaccinée ou avec un schéma vaccinal incomplet**, l'isolement est d'une durée de 10 jours (pleins) après la date du début des signes ou la date du prélèvement du test positif. Toutefois, **au bout de 7 jours**, vous pouvez sortir d'isolement à **deux conditions** ; vous effectuez un **test antigénique ou RT-PCR et celui-ci est négatif**, et vous n'avez plus de signes cliniques d'infection depuis 48h. Si le test réalisé est **positif** ou si vous ne réalisez pas de test, l'isolement est maintenu à 10 jours.

\*Pour les enfants de moins de 3 ans, se référer au protocole des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant.

**Le pass sanitaire ne doit pas être utilisé pendant cette période.** Contactez **rapidement votre médecin traitant** (si vous n'en avez pas, vous pouvez appeler le 0 800 130 000 - service et appel gratuit - pour être orienté vers un professionnel de santé). L'Assurance Maladie va vous adresser un SMS avec un lien pour vous aider à **préparer la liste des personnes avec qui vous avez été en contact rapproché ces derniers jours**, ainsi que leurs coordonnées. Vous serez ensuite contacté par un agent de l'Assurance Maladie.

Dans le cadre de la stratégie de freinage de la propagation des variantes du Sars-Cov2, vous êtes invité à réaliser dans les meilleurs délais un test RT-PCR de criblage qui permettra d'identifier si vous êtes porteur d'une variante afin de renforcer les mesures pour limiter la propagation de cette souche.

En **cas de résultat négatif, soyez prudent**, vous êtes tout de même susceptible d'être porteur du virus en faible quantité, non encore détectable. Vous pouvez donc transmettre le virus à d'autres personnes. **Continuez à respecter scrupuleusement les gestes et mesures barrières** pour ne pas mettre en danger votre entourage et notamment les personnes les plus vulnérables. Téléchargez l'application mobile "TousAntiCovid" pour être alerté et alerter les autres en cas d'exposition à la Covid-19, trouver les dernières informations concernant la diffusion de l'épidémie et faire d'autres démarches comme l'édition d'attestations dématérialisées. La mobilisation collective est donc de mise et vous pouvez consulter des conseils personnalisés sur le site <https://mesconseilscovid.sante.gouv.fr/>.

Si vous devez vous faire tester à nouveau ou si vous souhaitez orienter vos proches vers un lieu de dépistage, trouvez les lieux à côté de chez vous sur la carte <https://sante.fr/recherche/trouver/DepistageCovid>. Sur Dépistage Covid vous pourrez trouver les temps d'attente aux lieux de dépistage indiqués par les utilisateurs et contribuer vous-même à donner votre ressenti.

## Marque et référence du test :

## Numéro de lot :

## Date de péremption :

Ce test ne constitue qu'une orientation diagnostique. Après avoir été informé, le patient a donné son accord pour la réalisation de ce test.

## Tampon et/ou signature du professionnel :

Date:

« Les données vous concernant collectées dans le cadre du présent examen biologique, en lien avec l'épidémie du Covid-19, sont enregistrées dans le système d'information national dénommé SI-DEP, mis en œuvre par la Direction générale de la santé du ministère chargé des solidarités et de la santé, conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et de son décret d'application. Ce traitement d'intérêt public a pour finalité de centraliser les résultats des examens de dépistage Covid-19 en vue de leur réutilisation à des fins d'enquête sanitaire, de surveillance épidémiologique et de recherche via la plateforme des données de santé. Pour plus d'information sur ce traitement et vos droits : consultez le site du ministère des solidarités et de la santé (<https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies>). Pour exercer vos droits (accès, rectification, limitation, voire opposition), nous vous invitons à contacter l'adresse postale 'Référé en protection des données - Direction Générale de la Santé (DGS) - Ministère des solidarités et de la santé - 14 avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP' ou l'adresse électronique [sidep-rgpd@sante.gouv.fr](mailto:sidep-rgpd@sante.gouv.fr) »